

Bonjour Monsieur

Habitant Aclou depuis plus de 25 ans, j'ai appris étant conseillère municipale que le début de la rue de la mairie était privé.

Cette rue a toujours été la voie d'accès à la mairie et à l'école quand celle-ci existait. Elle a été délimitée et réalisée lors de la construction de la mairie et a été entretenue par des fonds publics.

Pour moi, cette rue doit être reconnue officiellement comme une voie communale, d'autant plus au vu des projets prévus par la municipalité.

De plus c'est la seule voie d'accès à la mairie.

Il me semble donc nécessaire de régulariser cette situation.

Cordialement

Brigitte Piette